

objet :
Avis sur le projet de contrat
d'agglomération de la ville de Saintes.

Mr Le Directeur de la Mission
Interservices de l'Eau (MISE)
Direction Départementale de l'Agriculture
17072 LA ROCHELLE CEDEX

Réf. : RK/DR/99.045

La Tremblade, le 18 mars 1999

Affaire suivie par D. MASSON

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Tremblade
Ronce les Bains
B.P. 133
17390 La Tremblade
France

téléphone 33 (0)5 46 36 98 36
télécopie 33 (0)5 46 36 37 51
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

L'examen du projet qui nous est soumis nous incite aux remarques suivantes :

- ☞ Les problèmes de pollution bactériologique par le biais des réseaux pluviaux sont une constante, que l'on soit sur le littoral ou à l'intérieur des terres. Toutefois, l'agglomération de Saintes est suffisamment éloignée de la mer pour que ce type de pollution ait un effet néfaste sur la qualité bactériologique des eaux conchyliques.
- ☞ Par contre, il n'en est pas de même des substances toxiques produites par les industries, en particulier les PME-PMI. En effet, lorsque ces dernières sont constituées d'ateliers artisanaux pratiquant notamment le traitement de surfaces, elles ne sont pas forcément connues des services chargés des établissements classés ou de l'Agence de Bassin (ne cotisant pas). Une étude réalisée il y a plusieurs années (Dossier Métalchrome à Rochefort – 1993) avait bien fait apparaître ce phénomène pour la pollution de la Charente par le chrome.

Il importe donc de faire un effort tout particulier en direction de ces PME-PMI (sensibilisation, aide, voire répression), du fait des risques pour la conchyliculture en aval (cf. Cadmium en Gironde).

- ☛ La pratique du lagunage en aval de la station classique de traitement des eaux usées domestiques pourrait être envisagée par la sécurité qu'elle procure et son faible coût de mise en œuvre. La technique de lagunage peut également contribuer à éliminer une partie de la pollution par déchets toxiques, quoique la meilleure solution soit le recueil et le traitement des substances en question par des entreprises spécialisées.

Le Responsable du laboratoire

Roger KANTIN